

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 29 avril 2020

Date de la convocation: 21/04/2020

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt et le vingt-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joseph FROMIGUE,

Présents : 5
Présents : Joseph FROMIGUE, Pierre CAPOU, Christian COUMET, Catherine LISSARRAGUE, Marianne SARTHOU

Votants : 5
Représentés :

Excusés : André CAZÈRES, Brigitte CAPOU, Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Alain LARROUDÉ, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Françoise TREY

Absents :

Secrétaire de séance : Pierre CAPOU

2020_025 - Objet : Budget principal - Approbation du budget primitif 2020

Le projet de Budget Primitif 2020 du budget principal de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **5 391 162 €**.

Sur proposition du Vice-Président et suite à une présentation détaillée, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

DECIDE

- d'approuver et de signer le budget primitif principal 2020, s'élevant à :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	Cumul
Dépenses	1 076 468	4 314 694	5 391 162
Recettes	1 076 468	4 314 694	5 391 162

- d'autoriser le Président à engager son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/05/2020 065-256501321-20200429-2020_025-DE

Le Président
André CAZERES



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/05/2020
065-256501321-20200429-2020_025-DE